



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la séance

du 17 avril 2024

ORDRE DU JOUR

1 - Désignation du secrétaire de séance

2- URBANISME - BÂTIMENTS

2 – 1 - Annulation de la délibération n°24.1.17 et attribution du marché de sol sportif

3 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

x x x

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de **Mme Nadine YOU, Maire**.

Étaient présents : Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Estelle GOIMBAUD, Mme Anne-Marie HENRY, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU

Étaient absents excusés : M. Antony AURILLON (ayant donné pouvoir à Isabelle LEAUTE), M. Arnault ANSEL (ayant donné pouvoir à Frédéric LEGRAS), M. Bruno BENOIT (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU), Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY), M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme Sandrine MARTINY (ayant donné pouvoir à Ludovic LEDUC), Mme Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD)

Assistaient également au titre des services : Fabienne PITON

Secrétaire de séance : Fabrice PAYEN

Date de la convocation : 11 avril 2024

x x x

En ouvrant la séance, **Madame Nadine YOU, Maire**, souhaite la bienvenue à l'assemblée et appelle les personnes présentes.

x x x

1-Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition du Maire et à la suite d'un vote à main levée à l'unanimité (26 votants), Fabrice PAYEN est élu secrétaire de séance.

2 – AFFAIRES GENERALES

2-1 - Annulation de la délibération n°24.1.17 et attribution du marché de sol sportif

(délibération 24.3.1)

Madame le Maire rappelle aux élus la délibération n°24.2.17 du 26 mars 2024, attribuant le marché de sol sportif de la salle de l'Olympe. Pour rappel, le lot 1 - dépose du sol a été attribué à l'entreprise ART DAN pour un montant de 8 362,38€ HT et le lot 2 - pose du nouveau sol sportif a été attribué à l'entreprise SPORTING SOLS pour un montant de 82 684€ HT.

Toutefois, après vérification, le CCTP du lot 2 indique une équivalence de sol pour le type de sol à poser. Cette équivalence indique un sol de catégorie 4. Le sol proposé par SPORTING SOL est un sol de catégorie 3. L'offre est donc irrecevable puisqu'elle ne répond pas aux CCTP.

Il est donc nécessaire de retirer la délibération n°24.2.17 du 26 mars 2024. Une nouvelle analyse des offres a été réalisée. Cette analyse des offres propose d'attribuer le lot 1 – dépose du sol à ART DAN pour un montant de 8 362,38€ HT et d'attribuer le lot 2 – pose du nouveau sol à ART DAN pour un montant de 88 482,96€ HT.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :*

- ▶ **RETIRER** la délibération n°24.2.17 en date du 26 mars 2024 ;
- ▶ **ATTRIBUER** le lot 1 du marché de réfection du sol sportif à l'entreprise ART DAN pour un montant de 8 362,38€ HT.
- ▶ **ATTRIBUER** le lot 2 du marché de réfection du sol sportif à l'entreprise ART DAN pour un montant de 88 482,96€ HT.
- ▶ **AUTORISER** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Estelle GOIMBAUD aimerait savoir comment la décision de réattribuer le marché a été prise.

L'entreprise ART DAN a consulté les délibérations de la Commune et a vu que le lot 2 ne leur était pas attribué. Connaissant les produits de leur concurrent, ils nous ont alertés que le produit retenu était une catégorie 3, qui ne correspond pas au type de sol demandé dans le CCTP (équivalence inscrite dans le CCTP, pour un sol de catégorie 4). L'offre de SPORTING SOLS pour le lot 2 est donc irrecevable.

10 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Démission de Cédric DOTTOR**

Madame le Maire informe le Conseil de la démission de Cédric DOTTOR à compter du 13 avril, pour raison personnelles et professionnelles. Le suivant de liste est Arnault ANSEL. Il a souhaité ne pas être présent lors de la séance du jour et a donné pouvoir. Il se donne un temps de réflexion jusqu'au 18 avril pour savoir s'il démissionne ou non.

- **Exercice des pompiers**

Madame le Maire informe les élus d'exercices des pompiers le vendredi 19 avril au Complexe du Phénix et à la Mairie.

Fin de séance à 18h25,

L'ordre du jour étant épuisé.

Prochaine séance le 28 mai 2024 à 19h00.

Fabrice PAYEN
Secrétaire de séance

